

Marché de la propreté : Mireille Flam, ex-adjointe de Bertrand Delanoë, innocentée par la Justice

Mireille Flam, ancienne adjointe de Bertrand Delanoë, vient d'être pleinement innocentée par la Justice, dans le cadre d'une enquête sur l'attribution d'un marché d'enlèvement des déchets encombrants, plus de dix ans après les faits. La Ville de Paris salue cette décision qui confirme la probité de cette élue.

En 2008, la société Epes avait déposé plainte avec constitution de partie civile pour favoritisme contre la Ville de Paris et la société Derichebourg, suite à l'attribution d'un marché de collecte des encombrants et de gestion des déchetteries.

Mireille Flam, alors adjointe au Maire et présidente de la Commission d'appel d'offres, avait été mise en examen. Elle était soupçonnée d'avoir voulu favoriser la société Derichebourg, qui avait remporté le lot le plus important, contre la société Epes, qui avait remporté un autre lot.

La Ville de Paris, convaincue qu'aucune infraction pénale n'avait été commise par Mireille Flam, s'était aussitôt portée partie civile. Elle avait concouru à chaque étape de l'enquête pour que la vérité soit faite et que tout soupçon puisse être dissipé.

Plus de dix ans après les faits, la Cour d'appel de Lyon vient d'innocenter Mireille Flam de l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés. Dans son arrêt, pris le 27 janvier, elle souligne ainsi « que les éléments constitutifs de l'infraction ne sont pas caractérisés à l'encontre de Mireille Flam » et décide qu'elle sera « renvoyée des fins de la poursuite ».

La Ville de Paris salue cette décision, qui vient clore près de dix ans de procédures, confirme la probité de Mireille Flam et lui permet enfin de laver son honneur.